

bulletin du militant

B M
HEBDO

RÉCIDIVE!

Certes, ce n'est pas en se référant à une idéologie raciste qu'un policier marseillais a tué, à bout portant, un adolescent de 17 ans, LAHOUARI BEN MOUHAMED, jeune Français, d'origine maghrébine.

LAHOUARI a eu « le tort » de se trouver au mauvais moment sur le passage de son assassin, un policier procédant à une vérification d'identité. Et ce policier avait, paraît-il, la « gâchette facile », il a tiré: ce ne serait après tout qu'un mauvais réflexe! Le même mauvais réflexe qui a, depuis le début de l'année seulement, causé la mort de 5 autres personnes, abattues par des policiers « dans l'exercice de leur fonction »!

Quand ce « mauvais réflexe » cause la mort, quand parmi les victimes, il y a 5 jeunes de 17 à 22 ans tués « par mégarde », (sans compter les victimes de la « légitime défense », instituée comme règle par certains particuliers), dont trois ont le tort à la fois d'être jeunes, et d'avoir les cheveux crépus, il est tout de même permis de se poser quelques questions...

Si aujourd'hui, des policiers (des brebis galeuses sans doute... mais à qui « on » a appris le mauvais réflexe ou qui ont été embauchés car ils le possédaient déjà!) font des cartons dans la rue, qu'en sera-t-il demain avec la légalisation, l'institutionnalisation des contrôles d'identité, tels que prévus dans la fameuse loi Peyrefitte ?

Non, ce n'est certes pas le même type de racisme qui a tué rue Copernic... mais c'est le racisme de tous les jours, anti-jeune, anti « sales gueules » ou anti-arabe qui tue tout aussi bien, soi-disant pour préserver la sécurité du « Français moyen »! Ce qui est grave, c'est que ce racisme là, sournois, est trop souvent passivement accepté, ce qui permet les cas de récidive.

Attention à ne pas hiérarchiser les atteintes aux libertés, surtout quand elles sont atteintes à la vie!...

FGM CFDT

- Un adolescent abattu par un policier 1
- Manufrance : nouvelle phase de lutte 1 - 3
- Chiffres et arguments 3
- Solidarité avec la population d'El Asnam 4
- Nouvelles de Vachette, Beretta, Rui, De Dietrich 3 - 4

MANUFRACTURE: Aujourd'hui, par l'action syndicale, lutter pour l'emploi et dépasser les illusions perdues!

La décision du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne le 22 octobre prononçant la liquidation de biens de la Société Nouvelle Manufrance marque en fait la fin d'une longue série de « solutions miracle » et de « valse de P.D.G. dynamiques et ambitieux » qui toutes étaient marquées de la plus totale incompetence, de l'abus de confiance, du plus profond mépris pour les travailleurs à qui l'on a beaucoup fait espérer pour finalement les liquider.

Cette décision est dramatique pour les travailleurs de Manufrance dans un département très durement frappé par le chômage.

Cette décision est dramatique pour toute la région étant donné l'importance de Manufrance dans l'économie locale.

On a fait bon marché du droit à l'emploi des travailleurs de Manufrance et de leur dignité.

L'action de la C.F.D.T. a toujours été depuis le début du conflit de

« dire la vérité aux travailleurs » de les mettre en garde contre les solutions chimériques mais aussi de les sensibiliser sur les conditions nécessaires qu'il fallait réunir pour que Manufrance puisse repartir du bon pied.

- Plan financier avec des engagements précis et solides.
- Plan de relance industriel et commercial à partir du maintien de l'entité économique et humaine de Manufrance de sa modernisation.
- Mise en place d'une équipe de direction compétente.

Tous ceux qui ont contribué à créer des illusions sans apporter de solutions valables portent une lourde responsabilité.

Si nous sommes arrivés à cette solution c'est bien parce que le Gouvernement, les banques et les notables de droite de ce département n'ont jamais voulu que Manufrance

Suite page 3



Bloncourt



CHIFFRES ET ARGUMENTS

■ DURÉE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

	1 ^{er} juill. 79	1 ^{er} oct. 79	1 ^{er} janv. 80	1 ^{er} avril 80	1 ^{er} juill. 80
Ouvriers	41,3	41,2	41,0	41,1	41,1
ETAM-Cadres	40,6	40,5	40,5	40,4	40,5
	41,0	40,9	40,8	40,8	40,8

En 1 an la situation a évolué très lentement. La tendance reste quand même à la baisse de la durée hebdomadaire du travail.

■ RETARD PRIS PAR LE S.M.I.C. PAR RAPPORT A L'ÉVOLUTION DU SALAIRE HORAIRE MOYEN

De 1950, date de création du S.M.I.G., à 1970 date de création du S.M.I.C., qui le remplace, l'évolution du S.M.I.G. assure un retard de 28% sur celle des salaires horaires moyens.

Depuis 1970, nous constatons deux périodes dans l'évolution du S.M.I.C. :

— de 1970 à 1974 : le S.M.I.C. évolue plus vite que les salaires moyens et rattrape une partie du retard accumulé par le S.M.I.G.

— de 1974 à 1980 : le S.M.I.G. recommence à évoluer moins vite que le salaire horaire moyen, excepté en 1978, et accroît à nouveau son retard sur les salaires.

La situation continue de se dégrader. L'écart S.M.I.C.-Taux Horaire est en juillet 1980 revenu à la situation de 1972!

Le S.M.I.C. à 3 000 F (base avril 1980) revendiqué par la C.F.D.T. et qui représente un taux horaire d'environ 17,25 F, permettrait, pratiquement, de rattraper le retard pris par le salaire minimum interprofessionnel sur le taux horaire des salaires ouvriers depuis 1950.

■ INDICE DES TAUX DE SALAIRES HORAIRES (base 100 au 1^{er} janvier 1977)

1 ^{er} juill. 79	1 ^{er} oct. 79	1 ^{er} janv. 80	1 ^{er} avril 80	1 ^{er} juil. 80
134,0	138,9	143,6	149,1	155,4

L'augmentation en pourcentage du taux de salaires horaires au cours des dernières années est la suivante :

	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	Année
1977	2,3	3,3	3,1	2,9	12,1
1978	2,2	4,2	2,9	2,9	12,6
1979	2,8	3,3	3,6	3,4	13,8
1980	3,9	4,2			16,0 (1)

(1) De juillet 79 à juin 80

L'augmentation du deuxième trimestre est une augmentation record. Le taux annuel moyen qui en découle est lui aussi important : + 16%.

Comme on le voit ci-dessous, s'il y a léger gain de pouvoir d'achat par rapport à l'indice I.N.S.E.E., tant sur le dernier trimestre que depuis 1977, la situation n'est pas identique face à l'indice C.F.D.T.

En effet la légère progression de la dernière période ne compense pas le retard accumulé depuis janvier 1977.

L'action entreprise pour la revalorisation des bas salaires semble commencer à se faire sentir au niveau des résultats.

Cette action doit se poursuivre et s'amplifier pour confirmer la tendance qui se dessine depuis le début de l'année.

	Augmentation salaire horaire brut. (Indice des taux de salaire).	Evolution durée hebdo. du travail des ouvriers	Augmentation salaire mensuel brut moyen des ouvriers	Evolution des cotisations sociales	Augmentation salaire mensuel net moyen des ouvriers	INDICE DES PRIX		ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT	
						INSEE	C.F.D.T.	Selon indice INSEE	Selon indice CFDT
1977	12,1	- 0,5	10,4		10,4	9,0	10,7	+ 1,3 %	- 0,3 %
1878	12,6	- 0,2	11,8		11,6	9,7	11,5	+ 1,9 %	+ 0,1 %
1979	13,8	- 0,2	13,1	+ 2,49	10,0	11,8	13,3	- 1,65 %	- 2,90 %
1 ^{er} trimestre 1980	3,9	+ 0,1	4,1		4,2	4,2	4,2	0	0
2 ^e trimestre 1980	4,2	+ 0,1	4,2		4,2	2,7	3,0	+ 1,38 %	+ 1,0 %

s'en sorte. Ainsi ils ont voulu régler par-là même leurs comptes politiques avec la municipalité de gauche de St-Etienne. Il faut une volonté politique unie du gouvernement et le respect des engagements pris.

En se situant presque exclusivement sur le terrain politique, l'action ne pouvait déboucher que sur une liquidation politique de Manufrance.

D'abord et avant tout, l'action avec les travailleurs

Aujourd'hui c'est par l'action syndicale avec les travailleurs et uniquement par celle-ci que nous parviendrons à imposer une réelle solution.

Aussi la C.F.D.T. salue la décision presque unanime des travailleurs de Manufrance d'occuper leur usine et de porter ainsi l'action au niveau de la nouvelle situation. La lutte doit s'engager pour faire échec aux liquidateurs de Manufrance et aux requins qui guettent les dépouilles. Cette lutte doit s'appuyer sur la combativité et l'esprit d'initiatives des travailleurs de l'entreprise: l'implication des travailleurs dans l'organisation de l'action est indispensable pour susciter une dynamique nouvelle et pour imposer une solution qui assure l'entité de l'entreprise et le maintien de tous les emplois. La C.F.D.T. agira avec la volonté de replacer le conflit Manufrance dans un cadre syndical et unitaire. Elle fera tout pour que les travailleurs de Manufrance soient responsables de leur propre lutte.

L'action menée à l'intérieur de Manufrance doit trouver son prolongement dans une véritable bataille départementale pour l'emploi... Dans la Loire, les chômeurs représentent plus de 10% de la popula-

tion active et les conflits comme Manufrance sont nombreux. La C.F.D.T. dans la Loire a fait des propositions unitaires, a lancé un mot d'ordre: «battons-nous dans chaque entreprise pour poser les problèmes de l'emploi». Il y a des entreprises publiques et privées qui peuvent créer des emplois: c'est possible avec la réduction du temps de travail.

De plus il existe des groupes tels que Creusot-Loire ou B.S.N. qui sont en pleine restructuration: contraignons-les à investir dans la Loire...

La C.F.D.T. considère que des actions de grande ampleur seront possibles et efficaces si elles sont enracinées dans les entreprises. C'est un véritable plan d'action que propose la C.F.D.T. Pour rendre compte de ce qui se fait déjà et pour en élargir la dimension, la C.F.D.T. propose de réaliser des «Assises Départementales pour l'emploi».

Pour réussir une mobilisation de grande ampleur, les militants C.F.D.T. vont distribuer un journal (tiré à 60 000 exemplaires) aux travailleurs et à la population du département. L'ensemble de ces initiatives et propositions prennent appui sur les réalités et l'action qui se développent dans les entreprises et localités.

Fédération Générale
de la Métallurgie C.F.D.T.
Union Régionale
Interprofessionnelle C.F.D.T.
Rhône-Alpes.
Union Départementale
C.F.D.T. Loire.
Union Régionale Métallurgie
C.F.D.T. Loire - Haute-Loire.
Section syndicale C.F.D.T.
MANUFRANCE.

échos

● PRÉPARATION DU 38^e CONGRÈS FÉDÉRAL

Nous allons passer à la phase ultime de préparation du 38^e Congrès Fédéral (La Rochelle — 5 au 8 février 1981). Ainsi, toutes nos sections syndicales, tous nos syndicats vont recevoir dans les jours qui viennent le rapport général et le projet de résolution soumis à ce congrès. Ainsi, pourront s'engager à tous les niveaux de l'organisation la réflexion collective, le débat et la confrontation démocratiques permettant aux syndicats de mandater politiquement leurs représentants à ce congrès.

Mais les rapports sont toujours lourds à lire et à digérer! Ils restent trop souvent affaire de «spécialistes» au sens noble du terme, d'ailleurs... mais cela n'en reste pas moins préjudiciable au débat collectif, à la démocratie. Nous devons donc, partout, nous efforcer d'associer étroitement le plus grand nombre d'adhérents à la préparation de ce congrès.

Pour ce faire, la F.G.M.-C.F.D.T. propose un moyen susceptible d'impulser une large réflexion. Il s'agit d'un MONTAGE AUDIOVISUEL (92 diapositives, durée de passage 15 minutes) pour permettre dans chaque syndicat, et pourquoi pas dans chaque section d'organiser une réunion débat d'adhérents sur le 38^e congrès.

Ce montage audiovisuel comprend trois parties essentielles:

- la situation actuelle où comment les forces capitalistes préparent aujourd'hui leur «sortie de crise» sur le dos des travailleurs.

- Dans cette situation, les solutions alternatives proposées par le mouvement ouvrier (stratégie C.F.D.T. et stratégie P.C. C.G.T.).

- Dans ce contexte, les questions que nous pouvons nous poser à la C.F.D.T. Cette 3^e partie pose des interrogations, mais laisse aux adhérents le soin d'exprimer les réponses, comme les syndicats devront répondre à partir de ces mêmes questions, à travers le débat du 38^e congrès.

Nous pensons donc utile pour chaque syndicat de posséder le montage audiovisuel qui, au-delà même du congrès, peut servir d'outil de formation, d'information, voire de propagande.

Ce montage est à commander à F.G.M.-C.F.D.T., 5, rue Mayran, 75009 PARIS, avec règlement joint la commande, soit 350 F.



EL ASNAM: ORGANISONS LA SOLIDARITE

Le peuple algérien vient d'être gravement éprouvé par le tremblement de terre d'El Asnam.

La confédération a fait parvenir dans un premier temps une somme de 20 000 F à l'U.G.T.A. (1). Celle-ci nous a fait savoir que le besoin **le plus urgent** était celui de matériel et plus particulièrement **des tentes** afin d'abriter les rescapés de la catastrophe.

La confédération lance un appel aux fédérations et régions afin de contacter des comités d'entreprises, susceptibles de fournir ce genre de matériel (si possible tentes entre 20 et 40 places).

Le matériel serait dans un premier temps centralisé au 5, rue Cadet, Paris 9^e et envoyé le plus vite possible, à l'U.G.T.A. par l'intermédiaire de l'Amicale des Algériens en Europe.

D'autre part, nous vous rappelons que la confédération a lancé "un appel à toutes ses organisations et à tous les travailleurs pour qu'ils contribuent à faire des nombreuses collectes, de toutes natures, organisées en France par différents mouvements humanitaires et associations, autant d'actes concrets de solidarité des travailleurs français".

(1) Union Générale des Travailleurs Algériens.

Nous vous demandons également de nous informer des activités lancées pour le soutien (financier, télégrammes, communiqués, etc.).

Pour tout contact et précision téléphoner au 247.72.85 à Alain BENLEZAR (Secteur International Confédéral).

VACHETTE (Sailly-Flibeaucourt - Somme) LES TRAVAILLEURS APPRECIENT...

Avant les congés, un dur conflit dans cette entreprise: il faudra un mois de grève pour contraindre la direction à lâcher du lest, à savoir:

— garantie du pouvoir d'achat en 1980;

— progression de 1 % de ce pouvoir d'achat;

— allongement de la pause casse-croûte de 10 minutes payées;

— et surtout levée de toutes les sanctions et procédures de licenciement prises et entamées à l'encontre de nombreux militants syndicaux.

Pendant toute la durée du conflit, la C.F.D.T. avait animé la lutte alors que la C.G.T., majoritaire, « croisait les bras ». Et puis voilà aujourd'hui les élections de délégués du personnel qui voient la C.G.T. distribuer un tract affirmant « qu'elle est la seule à défendre les travailleurs »... Les travailleurs ont apprécié cet humour à sa juste valeur.

Ainsi la section C.F.D.T., qui a par ailleurs enregistré 25 adhésions nouvelles à l'issue du conflit, devient majoritaire dans l'entreprise avec 60,5 % des voix (+ 18,6 %) et 5 sièges (+ 2) contre 39,5 % à la C.G.T. et 3 sièges.

PROGRESSION DE LA C.F.D.T.

La C.F.D.T. connaît une nouvelle et importante progression à Creusot-Loire Châlon (Saône-et-Loire). Progression qui fait suite à une action déterminée de notre section, ces derniers mois notamment, sur les salaires et l'emploi; progression qui fait suite aussi — dans cette usine et dans bien d'autres — à des accusations portées par la C.G.T. à notre encontre.

Dans le 1^{er} collège (833 inscrits), C.F.D.T. 43,6 % (+ 6,9 %); C.G.T. 56,4 % (— 6,9 %).

Dans le 2^e collège (305 inscrits), C.F.D.T. 51,1 % (+ 10,6 %); C.G.T. 48,9 % (— 10,6 %).

Nous apprenons en dernière minute, sans que nous ayons les chiffres précis, la progression de la C.F.D.T. dans trois autres importants établissements de la Sidérurgie: SOLMER à Fos, USINOR Neuves-Maisons (la C.F.D.T. prend la majorité) et USINOR Montataire (la C.F.D.T. progresse d'environ 13 % et frôle la majorité). Nous y reviendrons.

EN BREF EN BREF EN BREF

● BERETTA-INDUSTRIES (St-Germain-de-Livet - Calvados)

Tous collèges confondus (300 inscrits, 265 votants), la section C.F.D.T. obtient 82 % des voix et les 10 sièges à pourvoir au Comité d'entreprise.

Pour l'élection à l'INIRS (Caisse de retraite complémentaire), la C.F.D.T. obtient 214 voix, F.O. 11, la C.G.C. 9, la C.G.T. 4, la C.F.T.C. 3.

● DE DIETRICH (Mertzwiller - Bas-Rhin)

Une nouvelle action démarre dans le groupe DE DIETRICH (voir BM Hebdo n° 202), cette fois à l'établissement de Mertzwiller où les professionnels de l'entretien ont demandé une augmentation de salaire de 1 F de l'heure.

Devant le refus de la direction d'en discuter, ils se sont mis en grève le jeudi après-midi, 2 octobre. Toutes les 68 personnes de l'atelier y ont participé.

Le vendredi matin 3 octobre, les professionnels des ateliers de montage, outillage et stand d'essais (150 au total) ont débrayé en signe de solidarité et pour appuyer la même revendication.

La direction a essayé de faire pression sur les grévistes en faisant appel à un huissier de justice.

Mais cette manœuvre n'a nullement entamé leur détermination. Une demande de négociations a été envoyée à la direction générale du groupe.

En cas de refus, les ouvriers sont décidés à continuer leur lutte.

● R.V.I. (ex SAVIEM) à Annonay - Ardèche

Après la progression significative de la C.F.D.T., enregistrée aux élections professionnelles des établissements de Blainville, Bourg, Suresnes, Vénissieux, les travailleurs d'Annonay confirment la poussée C.F.D.T. et ce, malgré les attaques journalières dont elle fait l'objet, tant du côté du patronat que du côté d'autres organisations de la classe ouvrière.

Dans le 1^{er} collège (2 183 inscrits), la C.F.D.T. obtient 37 % (+ 3,73 %) contre 48,14 % à la C.G.T. (— 4,78 %), et 14,60 % à F.O. (+ 1,25 %). Dans le 2^e collège (455 inscrits), la C.F.D.T. obtient 45,75 % des voix (+ 13,75 %) contre 18,23 % à la C.G.T. (— 17,30 %), 23,40 % à la C.G.C. (— 5,07 %) et 8,62 % à F.O. (+ 8,62 %).

● BULLETIN DU MILITANT F.G.M.-C.F.D.T.

● Rédaction, diffusion, administration :

5, rue Mayran - 75009 PARIS
Tél. 247.74.00

● Le directeur de la publication : Jean LAPEYRE

● Composition et impression :
Est-Imprimerie, ZAC Tournebride -
57160 MOULINS-LÈS-METZ

● Abonnement : 90 F par an.

Les abonnements sont effectués groupés par la Section Syndicale ou le Syndicat à l'aide des formulaires B.M.

● Pour tout changement d'adresse, nous faire parvenir une bande d'envoi récente et 2 F en timbres.

● C.P.P.A.P. N° 636 D 73.